Vidéo

Propriétaires de couleur à la Guadeloupe

RÉGENT, FRÉDÉRIC (1969-....) Schœlcher 2016

Résumé

Dans le rôle d'imposition de 1664, « plusieurs nègres libres », à l'instar de Jean Sence, du quartier de la Rivière-à-Collas jusqu'à l'Anse à la Barque (actuelle commune de Bouillante en Guadeloupe), sont maîtres de case. Dans le dénombrement de 1671, Jean Sence (écrit aussi Sanse) possède deux esclaves. Il est donc attesté dès le XVIIe siècle que des non-Européens possèdent des esclaves ou des terres. Au début de la Révolution française, ce sont environ 5% des esclaves qui appartiennent à des libres de couleur. Cette contribution s'intéressera à la constitution de cette catégorie de propriétaires jusqu'à la première abolition de l'esclavage, à partir de l'étude des recensements, des actes notariés et des registres paroissiaux.

Informations

Extrait:	« LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES COLONIES. COULEUR DE PEAU DANS L'ESPACE COLONIAL FRANÇAIS (1777-1815) » : GRAND SÉMINAIRE, LES 17 ET 18 MAI 2016
Edition:	AIHP-GEODE (Schoelcher, Martinique),Schœlcher,17mai2016
Langues:	Français
Provenances:	Université des Antilles
Type de contenu - document:	Vidéo - Colloque & conférence
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Audience:	Public universitaire
Format:	video/mp4

Mots clés

LIBRE DE COULEUR

ESCLAVAGE

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ENTREPRISES INDIVIDUELLES

ESCLAVAGE

PHILOSOPHIE

GUADELOUPE

17E SIÈCLE

Conditions d'utilisation

CC-BY-NC-ND - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Citer ce document

Régent Frédéric, "Propriétaires de couleur à la Guadeloupe", 2016. Extrait de: *« La révolution française et les colonies. Couleur de peau dans l'espace colonial français (1777-1815) » : grand séminaire, les 17 et 18 mai 2016*, Colloque & conférence, AIHP-GEODE (Schoelcher, Martinique), Schœlcher, 17 mai 2016. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 23 novembre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/FICHIERS/V16095.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés